



Laurence
COLIN



Michel
RICHARD

La réunion était présidée par Pierre Yves Duwoye, secrétaire général du Ministère auquel s'étaient joints, M^{me} Ghislaine Matringe, Directrice de l'encadrement, M. François Legoff IGEN, M. Pierre Polivka, directeur de l'ESEN, M^{me} Marie-Martine Boissinot sous directrice à la DGESCO, M. Xavier Turion, Gilles Fournier, responsable du STSI ainsi que des membres de la DE, de la DAF et de la DAJ.

Pour le SNPDEN : Philippe Guittet, Philippe Tournier, Jean-Claude Lafay, Philippe Vincent, Hélène Cahn Rabaté, Michel Richard et Laurence Colin. 3 représentants de I et D 2 représentants du SGEN

M^{me} la Directrice de l'Encadrement ouvre la réunion en indiquant que les engagements pris ont été respectés dans l'ensemble, même si la publication des textes a pris beaucoup de temps.

8 février 2008 : réunion annuelle de bilan du relevé de conclusions

- Cinq points à l'ordre du jour :
- l'exercice du métier,
 - la charte de pilotage,
 - la formation,
 - le temps de travail et la reconnaissance professionnelle,
 - la sécurité scolaire.

Philippe Guittet, dans sa déclaration liminaire, insiste sur la prime accordée aux personnels de direction et demande des précisions sur les attributaires et sur sa mise en paiement. Il regrette fortement le retard pris dans la sortie des textes concernant l'IRD des adjoints ainsi que la prime « *ambition réussite* ». Il rappelle aussi que des questions ne sont toujours pas traitées. Celle de la CPA, malgré la promesse de la réunion d'un groupe de travail, et surtout celle du plan de requalification des emplois administratifs.

- Philippe Tournier présente ensuite les résultats recueillis par l'observatoire de la mise en œuvre du protocole organisé par le SNPDEN dans les académies. Les conclusions sont les suivantes :
- moins les mesures sont coûteuses, plus elles sont réalisées.
 - si l'indice de volonté des autorités académiques s'élève à 62 %, celui des résultats n'est que de 36 %.
 - il existe une extrême hétérogénéité sur le plan national.

Des précisions sont apportées par des représentants du ministère sur la prime accordée aux personnels de direction. Elle serait à restituer dans le contexte des heures défiscalisées payées aux enseignants. Elle correspond à un effort indemnitaire fait pour certains administratifs en 2007.

Afin de faciliter sa mise en paiement, elle sera attachée à une indemnité qui existe déjà, l'IRD.

Le texte serait actuellement à la signature et devrait être publié la semaine suivante.

Un système compensatoire pourrait être envisagé pour les proviseurs vie scolaire, et le SNPDEN rappelle que tous les directeurs d'EREA et ERPD, même ceux appartenant au corps des professeurs des écoles, perçoivent l'IRD. Il demande que les faisant fonction puissent en bénéficier ou que l'on puisse compenser comme pour les proviseurs vie scolaire.

La DAJ précise que le texte tel qu'il est rédigé ne permet pas la proratisation. Il faudra donc se pencher sur la question des retraités, partis à la retraite après le 1^{er} septembre. Le texte s'appliquerait pour l'année scolaire 2007-2008 et non pour 2006-2007.

- En ce qui concerne les textes parus en novembre 2007, la mise en paiement devrait intervenir sur les traitements de février 2008. Pour l'année scolaire 2007-2008, l'ISS « *ambition réussite* » sera liée à la notion de performance de l'établissement en tenant compte des paramètres suivants :
- la mise en œuvre de l'accompagnement éducatif,
 - la performance scolaire (maîtrise de la langue ou sciences).
 - un troisième critère au choix du recteur (pôle d'excellence, école ouverte, taux d'absentéisme, violence, accueil des handicapés...).

Pour Philippe Guittet, il s'agit d'une profonde erreur de vouloir faire marcher le service public à la performance. Il enchaîne sur les établissements « *ambition réussite* » qui ne sont toujours pas classés ZEP. M. Duwoye promet un courrier aux recteurs concernés, le classement ZEP dépendant des académies.

LES RÉSEAUX D'ÉTABLISSEMENTS

Cela avance doucement et dépend aussi des collectivités. Certains postes sont gelés, mais on note une certaine frilosité dans l'attente des élections cantonales et municipales de mars 2008.

Le SNPDEN réclame une concertation réelle au plan local, et rappelle que cela nécessite une équipe de direction complète. Il demande que le ministère soit particulièrement vigilant quant à la taille finale de ces établissements.

LA CHARTE DE PILOTAGE

On ne sent pas d'action volontariste des académies à ce sujet. Le calendrier prévisionnel des journées/séminaires à thème sera mis à jour sur le site du ministère.

Enquêtes : on note une amélioration avec moins de circulaires nationales et académiques. Certaines nécessiteraient cependant une étude et une analyse avant publication. Ainsi, il sera créé un groupe de travail auquel les syndicats seront associés pour l'élaboration des nouveaux textes relatifs à l'hygiène et la sécurité dans les EPLE (CHS).

Le guide juridique sera bientôt en ligne et ses fiches seront actualisées au fur et à mesure.

LE PÔLE ADMINISTRATIF

Philippe Guittet demande que cette discussion soit poursuivie en présence des représentants d'A & I. Il n'y a pas eu pour l'instant débat autour de la requalification des emplois. M. Duwoye s'engage à ce que les syndicats y soient associés.

LA FORMATION

Philippe Guittet souligne la lourdeur des écrits demandés aux stagiaires ces dernières années. Il réclame une formation juridique plus

importante pour tous les personnels de direction, et la mise en place de la formation tout au long de la vie.

Une délégation est prévue à ce sujet en 2008, et le plan de formation devrait être inter-catégoriel, dans le cadre notamment des inspections croisées.

LE TEMPS DE TRAVAIL

Le SNPDEN rappelle que le cadre est important, mais ne résout pas tout. Nous sommes responsables de notre temps de travail, mais nous ne définissons pas nos missions. Il faudra donc que nos supérieurs tiennent compte de ce cadre pour que cela devienne possible et que les collectivités territoriales ne confondent pas « *logement par nécessité absolue du service* » et « *gardiennage* ».

La discussion s'engage autour de l'alimentation du Compte Épargne Temps (CET), et la transmission aux autorités des jours de congés pris.

M. Duwoye conclut sur la nécessité d'échanger et d'harmoniser les pratiques sur le territoire national. Il sera donc rédigé, ultérieurement un mode d'emploi du CET.

L'ÉVALUATION DES PERSONNELS DE DIRECTION

M. l'Inspecteur Général Legoff précise que l'Inspection Générale EVS enquête sur l'utilisation des lettres de mission et des évaluations des personnels de direction et qu'un rapport sera établi fin juin 2008.

M^{me} la directrice se fait l'écho de la position des recteurs et des IA pour lesquels le dispositif diagnostic/lettre de mission/évaluation accroît considérablement la lourdeur de leur charge de travail.

M^{me} Matringe s'engage à communiquer aux Commissaires Paritaires avant la tenue de la CAPN de mars 2008 le pourcentage « *d'item exceptionnel* » accordé par académie aux candidats à mutation.

Réunion de suivi du relevé de conclusions du 24 janvier 2007 : le SNPDEN poursuit son action !

Les aspects indemnitaires du relevé de conclusions de janvier 2007, la prime exceptionnelle et la bonification indemnitaire de sommet de grade ont été au menu des discussions du 8 février.

Vendredi 8 février au Ministère de l'Éducation Nationale, lors de la 1^{re} réunion annuelle de suivi du relevé de conclusions signé le 24 janvier 2007, le SNPDEN est intervenu fortement pour faire en sorte que **la prime exceptionnelle** valant au titre de l'année 2006/2007 soit versée de manière équitable aux directeurs d'EREA et d'ERPD, aux proviseurs vie scolaire, aux faisant fonction et aux personnels de direction retraités en 2007-2008.

Si pour les proviseurs vie scolaire, la question sera réglée positivement, elle devrait l'être aussi favorablement pour tous les directeurs d'EREA et d'ERPD, contrairement au projet initial des services du ministère, dans la mesure où ils perçoivent uniformément l'indemnité de responsabilité et de direction, IRD.

Pour ce qui concerne les retraités de l'année 2007/2008 et les faisant fonction, le secrétaire général du Ministère de l'Éducation Nationale a bien enregistré les demandes du SNPDEN et fera connaître la réponse du ministère sur ces points spécifiques.

Les mesures indemnitaires liées au relevé de conclusions doivent être concrétisées sur la paye de février : les secrétaires généraux d'académie ont dû prendre les mesures nécessaires conformément aux recommandations ministérielles.

La part modulaire de l'indemnité de sujétions spéciales ISS liée à l'exercice des fonctions de direction dans les collèges Ambition Réussite sera mise en paiement au titre de 2006-2007 avec effet au 1^{er} septembre 2006. Pour 2007-2008, la question reste à l'étude dans les académies.

La situation des quinze collèges classés Ambition Réussite qui n'étaient pas préalablement en zone d'éducation prioritaire sera revue : le secrétaire général interviendra par écrit en direction des quelques académies concernées. Le volet indemnitaire spécifique ZEP pourra ainsi être appliqué aux personnels de direction exerçant dans ces collèges.

Sur la question du versement de **la bonification indemnitaire de sommet de grade** (cf. *Direction* n° 155 page 12), le SNPDEN a souligné les différences de traitement constatées d'une académie à l'autre. Il apparaît que les rectorats ont des lectures différentes du même texte et que certains refusent, ici ou là, la mise en paiement. Le ministère s'est engagé pour que la lecture soit favorablement uniforme.